



## QUEL AVENIR POUR LA RESERVE HEREDITAIRE ? SON UTILITE, LES ATTEINTES ET LEURS CORRECTIFS

8 septembre 2022 de 9h30 à 17h30

Cette formation se tiendra en présentiel

Lieu : Amphithéâtre de la Maison des Avocats Paris 17<sup>ème</sup>

Règlement par chèque à l'ordre de l'IDFP – à l'adresse : IDFP - 27 rue Duret 75016 PARIS

En indiquant :

Nom/prénom .....

Adresse : .....

Mail : .....

[institut@institut-dfp.com](mailto:institut@institut-dfp.com) – [www.institut-dfp.com](http://www.institut-dfp.com)



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine. Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques